

SyRVA

Syndicat de rivière
Vienne et Affluents

Étude bilan du Contrat Territorial Milieu Aquatique de l'Ozon et étude préalable à l'élaboration d'un nouveau programme d'actions

REGLEMENT DE CONSULTATION

MAITRE D'OUVRAGE :

Syndicat de Rivière Vienne et Affluents (SyRVA)

**8, rue du 8 Mai 1945
86210 Bonneuil-Matours**

Date limite de remise des plis : lundi 01 aout 2016 Heure limite : 16h

Juillet 2016

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet la réalisation de l'étude bilan du Contrat Territorial Milieu Aquatique de l'Ozon et étude préalable à l'élaboration d'un nouveau programme d'actions.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DU MARCHÉ

- 1) Le présent marché est soumis aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.
- 2) Le marché sera passé en deux tranches.
- 3) Le marché fractionné comprend une tranche ferme et une tranche conditionnelle.
- 4) Les candidats n'ont pas à apporter de compléments au Cahier des Charges.
- 5) En tout état de cause, chaque candidat doit présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation.

ARTICLE 3 : RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est à retirer :

- 1) Au sein du **Syndicat de Rivière Vienne et Affluents (SyRVA) 8, rue du 8 Mai 1945 86210 Bonneuil-Matours**
- 2) Ou sur le **marché sécurisé**
- 3) Ou sur le site internet du syndicat **<http://www.syrva.fr/>**
- 4) Le dossier de consultation est gratuit, sans caution.

ARTICLE 4 : PRESENTATION DES OFFRES

- 1) Remise des plis

A l'appui de son offre, le candidat remettra, dans la même enveloppe, **le contrat et ses annexes** (proposition de prix et de calendrier du candidat) complétée, datée et signée par ses soins, ainsi qu'une **déclaration sur l'honneur attestant qu'il a satisfait à ses obligations sociales et fiscales** et qu'il a satisfait à l'obligation d'emploi de personnes handicapées s'il emploie au moins 20 salariés conformément à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Le candidat remettra également :

- **son offre (tranche ferme et conditionnelle) explicitant de manière précise la méthodologie de travail et les restitutions envisagées.** Le calendrier prévisionnel de la prestation faisant apparaître les différentes phases explicitées dans le cahier des charges sera en outre précisé ;
- la **liste des références et des réalisations de moins de 5 ans** que le prestataire a mené dans le domaine concerné, et le cas échéant, un exemple d'analyse similaire réalisé ;
- la **composition de l'équipe chargée de l'étude** : qualification, expérience et compétences des personnes et organisation de l'équipe ;
- les **moyens techniques** dont dispose le candidat pour réaliser l'étude : matériel informatique, logiciels, bases de données juridiques...

Le candidat, dont l'offre sera retenue, remettra les attestations et certificats délivrés par les organismes compétents prouvant qu'il a satisfait aux dites obligations ainsi qu'un relevé d'identité bancaire et un extrait Kbis le cas échéant.

La transmission des plis par voie électronique, par télex, télécopie ou courriel n'est pas autorisée.

2) Critères de sélection des offres

Les offres des candidats seront analysées en fonction des critères de sélection énumérés comme suit :

Evaluation des prestataires					
Critères & sous-critères		Poids des notations	Notation insuffisante	Notation moyenne	Notation excellente
A- Valeur technique de l'offre					
1	Organisation générale :				
	la méthodologie proposée et la valeur technique de l'offre	note sur 20	Absence d'information ou données non conformes (informations imprécises, délais non respectés, mauvaise adéquation des effectifs et des moyens avec les réalités du terrain, mauvaise compréhension des attentes du MO, etc.)	Mémoire bien élaboré mais informations incomplètes, respect approximatif des demandes et attentes formulées par le MO, estimation du temps de travail non détaillée	Conformité des moyens matériels et humains aux réalités de terrain, délais d'exécution proposés par le MO respectés, bonne hiérarchisation dans le temps des interventions
	les moyens mis en œuvre et les compétences	note sur 20			
	les délais d'exécution de la prestation	note sur 20			
	moyens matériels	note sur 10			
2	Références spécifiques dans la réalisation d'études similaires	note sur 30	Absence de références spécifiques à la réalisation d'études similaires	Références spécifiques à la réalisation d'étude similaires suffisantes mais à confirmer	Références spécifiques à la réalisation d'étude similaires satisfaisantes
B- Prise en compte des nouvelles politiques					
	Respect de l'environnement, participation au développement durable	note sur 10	Absence d'informations sur les bonnes pratiques environnementales	Peu d'informations sur les bonnes pratiques environnementales	Bonnes pratiques environnementales
	Participation à l'insertion professionnelle	note sur 10	Absence de volet social	Peu d'informations sur l'insertion professionnelle	Volet social important
C- Prix des prestations					
	Montant et crédibilité des prix :				
	- Coût global, écart de prix avec estimation	Note sur 60	Différence de plus de 20% avec l'estimation du MO	Montant de l'offre supérieure à l'estimation du MO (différence comprise entre 0 et 20%)	Montant de l'offre en deça de l'estimation du MO (différence comprise entre 0 et 20%)
	- Cohérence des prix forfaitaires par secteur	Note sur 20	Incohérence d'une majorité des prix forfaitaires par secteur	Incohérence de certains prix forfaitaires par secteur	Pleine cohérence des prix forfaitaires par secteur, coûts clairement justifiés

Au cours de l'examen des offres, des précisions et des renseignements complémentaires pourront être demandés au prestataire sur son offre. Une négociation pourra éventuellement avoir lieu à l'issue de l'analyse des offres avec les **3 premiers candidats**.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les offres seront transmises sous pli cacheté à l'adresse suivante :

**Syndicat de Rivière Vienne et Affluents (SyRVA)
8, rue du 8 Mai 1945
86210 Bonneuil-Matours**

Ce pli cacheté portera l'indication du marché auquel il se rapporte comme indiqué ci-dessous :
«Étude bilan du Contrat Territorial Milieu Aquatique de l'Ozon et étude préalable à l'élaboration d'un nouveau programme d'actions- NE PAS OUVRIR ».

Les offres seront remises contre un récépissé de réception jusqu'au : **01 aout 2016 à 16h00** terme de rigueur, ou envoyées par la poste par plis recommandé avec accusé de réception.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppes non cachetées ou non conformes aux prescriptions énoncées, ne seront pas retenus.

ARTICLE 6 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 7 : MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ

Le mode de règlement retenu par l'Administration est le virement par mandat administratif dans un délai de 30 jours.

ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Tout renseignement complémentaire, est à demander auprès de :

- SyRVA : Mlle BONNARD Coralie 06 89 73 15 89 / 05 49 85 20 09